

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/04/2015

Réception par le Prefet : 27/04/2015

Publication : 30/04/2015



Département
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-4-8-1

Séance du vendredi 24 avril 2015

**FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS
FRANCHISES DE CHARGES ACCORDEES
AUX PERSONNELS LOGES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
DANS LES COLLEGES**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, Mme GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. GRAPPE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU l'article R 216-12 du Code de l'Education,
- VU l'article L1614-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2014-4-8-2 du 17 octobre 2014 relative au fonctionnement des collèges publics en 2015 et donnant délégation à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la valeur des franchises de charges accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service dans les collèges en 2015, conformément aux montants ci-après :

	Personnels de l'Etat : Personnels de direction, d'administration, de gestion, d'éducation, de santé	Personnels du Département : TOS
Avec chauffage collectif	1 882€	1 882€
Chauffage individuel	2 510€	2 510€

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions